Lorsque l’homme appelle son épouse en vue de satisfaire son besoin, elle doit y répondre, même si elle est au fourneau.

Abû ʿAlî Ṭalq ibn ʿAlî (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque l’homme appelle son épouse en vue de satisfaire son besoin, elle doit y répondre, même si elle est au fourneau. »

[Authentique] [Rapporté par At-Tirmidhî]

Lorsque l’homme appelle son épouse, en vue d’avoir une relation sexuelle, elle doit obligatoirement y répondre. Ceci, même si elle est occupée à faire quelque chose que personne d'autre qu'elle ne puisse accomplir à sa place, comme par exemple le fait de cuire son pain ou de cuisiner.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5788